



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Madame Stéphanie MODDE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
SPLAAD - Ecoparc - Cession du lot A9

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant cession d'aménagement approuvée par une délibération du Conseil métropolitain du 25 juin 2009 et passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, Dijon Métropole a confié à la SPLAAD l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté « Ecoparc Dijon-Bourgogne ».

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et de l'article L.311-16 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

En raison des capacités d'extension insuffisantes de son site actuel, la société ERGO RECHERCHE qui est déjà installée sur Ecoparc Dijon-Bourgogne, souhaite engager un projet de construction afin d'augmenter significativement ses capacités de productions sur le lot A-9.

La société s'inscrit pleinement dans la filière « Santé » de la métropole dijonnaise, elle conçoit numériquement et fabrique à destination des professionnels de santé, des semelles orthopédiques de dernière génération.

Actuellement, la société ERGO RECHERCHE est composée d'une vingtaine de salariés. Ce projet lui permettrait d'atteindre des effectifs de 30 à 35 personnes dans trois ans.

Ce lot, d'une superficie de 6 592 m² environ est affecté d'une surface de plancher (SP) maximum de 3 000 m². Le prix est de 75 € HT le m² de terrain, soit un prix de cession prévisionnel de 494 400 € HT. Le montant définitif sera arrêté à la signature de l'acte authentique de vente en fonction de la surface exacte du terrain. Le montant de la TVA sur marge sera arrêté définitivement au jour de la signature de l'acte authentique.

Le paiement se fera en deux étapes : le versement d'un acompte de 5 % du montant du prix de vente soit 24 720 € à valoir sur le prix de vente Hors Taxe lors de la signature du compromis de vente, puis le solde à la signature de l'acte authentique.

L'Acquéreur remettra également au vendeur une somme de 10 000€ afin de garantir les éventuelles dégradations qu'il pourrait causer aux équipements communs.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot A-9 dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole tout acte et document nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 3
	DONT 15 PROCURATION(S)	